

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2021**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, R. DEBRUNE, J. M. FORT, D. PAQUET, C. COLLOVRAY, V. SERAFIN
Étaient excusés : R. MONTERRAT J ayant donné pouvoir à M.J. PESENTI, J. BARANI ayant donné pouvoir à D. PAQUET, S. CHANFRAY ayant donné pouvoir à C. COLLOVRAY

Secrétaire de séance : Catherine GIRAUD

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur une décision modificative du budget assainissement.

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ **Décision modificative du budget assainissement**

Madame le Maire explique que pour permettre de saisir les dernières écritures de 2021 sur le budget assainissement, il convient de créer une décision modificative. Le conseil municipal accepte la proposition de décision modificative présentée par Madame le Maire.

↳ **SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) : présentation de l'arrêt projet**

Madame le Maire explique que le bilan de concertation a été fait et joint à la délibération d'arrêt du projet du SCoT. Elle précise que les orientations du projet du SCoT sont définies autour de 3 axes stratégiques qui structurent le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) :

- 1) Réduire la vulnérabilité du territoire par un développement plus soutenable
- 2) Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi
- 3) Adapter les conditions d'accueil aux évolutions sociodémographiques et à l'habitat

Le conseil municipal prend acte de l'arrêt projet du SCoT.

↳ **Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé depuis le 1^{er} janvier 2018 une convention, avec le Centre de Gestion de l'Ain, pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation relative aux actes administratifs (ACTES) et aux flux financiers (HÉLIOS) ainsi qu'un parapheur électronique.

Elle précise que cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2021 et que le Centre de Gestion a lancé une nouvelle consultation pour le renouvellement de cette convention. L'offre retenue a été présentée par la société DOCAPOSTE pour une durée de 4 ans (2022-2025).

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal accepte le renouvellement de la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

↳ **Modification d'occupation du domaine public par le salon de coiffure**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la modification demandée par le salon de coiffure, à savoir, l'installation du salon le vendredi de 9h30 à 18h une semaine sur deux à compter du vendredi 7 janvier.

Le conseil municipal accepte cette modification et maintient le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ↳ informe du retrait de la demande d'installation d'un camion pizza un soir par semaine
- ↳ fait le compte rendu de la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse & Saône du 13 décembre 2021 : augmentation de la redevance des ordures ménagères en 2022 et facturation en 3 fois (janvier, mai et septembre)
- ↳ informe que la convention signée avec le Conseil Départemental de l'Ain pour la bibliothèque a été renouvelée.
- ↳ présente les nouveaux horaires de la bibliothèque municipale à partir du 1^{er} janvier 2022 : pour les mercredis de 10h30 à 12h et les samedis de 9h30 à 12h.
- ↳ informe du renouvellement du contrat à durée déterminée pour 1 an de l'agent en charge de la location de la salle des fêtes

- informe de la demande d'un temps partiel thérapeutique pour l'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux
- informe, qu'à ce stade, la cérémonie des vœux prévue le 8 janvier 2022 risque d'être annulée
- informe que le démontage des décorations de Noël est à prévoir soit le vendredi 7 janvier si la cérémonie des vœux est annulée, soit le lundi 10 janvier
- fait le compte rendu de la réunion organisée par le Conseil Départemental de l'Ain pour la mise en place des actions de solidarité

Monsieur François BOURDON :

- informe que le bulletin municipal a été transmis à l'imprimeur et que son retour est prévu pour le 23 décembre
- indique qu'il a été informé que l'école a décidé de ne pas assurer les séances de piscine cette année.

Monsieur Anthony BROYER :

- présente les rapports APAVE : pas de gros travaux à prévoir
- informe que le camion a été réparé ainsi que le tracteur
- fait le compte rendu de la réunion de la commission bâtiment de la Communauté de Communes Bresse & Saône

Madame Marie-Eve BOYAT :

- présente les différents dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière réunion : 3 permis de construire et 3 déclarations préalables

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 21 décembre 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI